Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 43 (2006)
Heft: 1692

Artikel: Soutien public au cinéma : harmonisation en vue
Autor: Deriaz, Françoise
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1009045

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Harmonisation en vue

Cet article, publié par la revue *Ciné-Bulletin*, fait le point sur l'aide à la création cinématographique à la suite d'une rencontre, organisée par la Section du cinéma de l'Office fédéral de la culture, lors du dernier festival Visions du Réel de Nyon, réunissant les responsables de l'encouragement public.

Il convient tout d'abord de constater que si l'encouragement du cinéma incombe en premier lieu à la Confédération, alors que les autres domaines de la culture sont de la compétence des cantons, ces derniers ne se contentent pas de renvoyer la balle à Berne. D'une manière générale, leur engagement financier témoigne d'un intérêt évident pour la création cinématographique et la sensibilisation du public au septième art. A quelques exceptions notables près - la Fondation zurichoise pour le cinéma, le Fonds Regio Films et la nouvelle structure Pro cinéma Berne - les fonds disponibles vont en priorité au soutien à des festivals, manifestations ou cinéclubs, c'est-à-dire à la mise en valeur culturelle des films suisses et internationaux. Et cette tendance est encore plus manifeste à l'échelle des villes.

Encouragement cantonal et régional du cinéma

L'encouragement à la production cinématographique est par contre concentré pour l'essentiel sur les auteurs autochtones et en particulier les talents émergeants. Ce rôle de découvreur de vocations et de levier pour le développement de projets joué par les cantons, fort apprécié par la Confédération, n'est cependant pas dénué d'écueils. A l'aune forcément restreinte du vivier créatif cantonal, n'est-on pas plus facilement enclin à donner une chance à des projets hasardeux d'auteurs novices? Tout en admettant qu'il est plus aisé de juger sur pièce que sur papier, la question n'est pas infondée: selon les données de l'Office fédéral de la statistique, 73% des réalisateurs de courts métrages ne récidivent pas après un premier essai! Force est aussi de constater que l'attrait, pour les auteurs et producteurs, des cantons qui soutiennent généreusement le cinéma (comme Zurich et Genève) n'est pas sans risque pour la richesse et la diversité de la création helvétique.

Faut-il dès lors, comme c'est le cas en Suisse romande, viser à renforcer le tissu professionnel régional et miser sur l'identité linguistique? Opérationnel depuis six ans et financé par la Loterie Romande, les cantons romands (Berne inclus), quelques villes, Suissimage, la SSA et la TSR, le Fonds Regio Films poursuit cet objectif avec l'adjonction de RegioDistrib jusqu'en 2007 (590 000 par an). En 2005, Regio Films a réparti 3,14 millions de francs à titre d'aide additionnelle automatique en faveur de projets cinématographiques et télévisuels préalablement soutenus par l'OFC, la SSR ou les cantons. Si ce système permet à toute production romande ainsi validée d'obtenir une rallonge financière appréciable - complément sur lequel peuvent également tabler l'OFC et la SSR - le Fonds n'influe d'aucune façon sur la qualité des films. Bien que remarquable, la solidarité romande demeure donc partielle: l'expertise des projets, notamment concernant la relève, reste en effet du ressort des cantons (voire des villes), du moins ceux qui la pratiquent.

L'année dernière, l'entrée en scène de la Fondation zurichoise pour le cinéma dotée de 7,5 millions de francs et active à tous les stades de la production - y compris l'aide liée au succès - a hissé le canton de Zurich au rang de pôle de production majeur après l'OFC et la SSR. Si cet appel d'air pour la création alémanique déploie ses effets sur une région abritant près du quart de la population helvétique, cette manne est cependant circonscrite aux frontières zurichoises, puisque seules les sociétés et personnes résidant dans le canton y ont accès. L'émergence de cette place forte du cinéma va dès lors inciter les auteurs alémaniques d'autres cantons - voire romands et tessinois - à convaincre un producteur zurichois de prendre leur projet sous son aile!...

Dans ce contexte, la constitution d'une structure d'encouragement régionale, fondée sur l'identité linguistique comparable à celle du Fonds Regio Films en Suisse romande, n'est pas vraiment d'actualité. La tendance au regroupement n'est cependant pas en friche, bien au contraire, mais la proximité géographique est déterminante. Ainsi, les cantons de Lucerne, Nidwald, Obwald, Schwytz, Uri et Zoug coopèrent par le biais de la structure Innerschweizer Filmgruppe (IFFG) dans le domaine de l'expertise des projets, palliant ainsi le risque de «complaisance cantonale» évoqué plus haut. Il appartient cependant aux cantons concernés d'attribuer les subsides en fonction des décisions de la commission et de leurs moyens respectifs. Bâle, Soleure et Argovie envisagent également un rapprochement, tandis que Berne vient de créer sa propre fondation.

En Suisse italienne, la régionalisation de l'encouragement du cinéma n'est évidemment pas la préoccupation prioritaire. Partageant avec une infime minorité des Grisons la même langue, le canton du Tessin qui assure, avec deux millions de francs par an, la pérennité de la plus prestigieuse manifestation suisse qu'est le Festival de Locarno, vient tout juste de renforcer ses efforts en faveur de la production en créant FilmPlus avec l'appui de l'OFC et de Succès Cinéma (400 000 francs par an). Comme la Suisse romande, la Suisse italienne est évidemment handicapée par la taille de son marché et la rentabilisation de ses films dépend autant de leur diffusion à l'étranger que sur le territoire national.

Souci de cohérence

Ce premier échange de vues entre les différents acteurs de l'encouragement public du cinéma ne pouvait évidemment pas aboutir d'emblée à une coopération concrète. L'OFC a néanmoins émis le souhait, dans la perspective d'une prochaine rencontre, de réfléchir au soutien à la création en termes de complémentarité du financement, notamment pour ce qui concerne la relève et le développement des projets. L'initiative de la Section du cinéma, fondée sur un souci de cohérence, ouvre donc la perspective d'une affectation mieux ciblée des fonds publics.

Françoise Deriaz

Ciné-Bulletin n° 368-369, juin-juillet 2006
Informations et abonnements: *www.cine-bulletin.ch*